

**Aide à l'installation de bâtiments d'élevage
- Aide aux sorties d'exploitations**

Rapport n° CP/2011/446

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général des dossiers de demandes d'aides départementales en faveur des exploitations agricoles.

Le Conseil Général met en œuvre des dispositifs en faveur des bâtiments d'élevage et de l'installation de bâtiments agricoles hors agglomération pour répondre aux problèmes d'urbanisme et de nuisance et améliorer les conditions de travail des exploitants.

Lors de sa réunion du 9 juin 2011, la commission de l'agriculture a examiné favorablement différentes demandes d'aides départementales pour les exploitations agricoles relevant de ces deux dispositifs.

1. Aide à l'installation de bâtiments d'élevage

Parallèlement au Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif national auquel il a adhéré en 2005, le Conseil Général maintient son soutien aux filières avicoles et porcines engagées dans une démarche de qualité.

Il convient de se prononcer sur la proposition figurant en annexe 1, en faveur d'un producteur avicole et représentant une dépense plafonnée à **10 700 €**.

2. Aide à l'implantation d'exploitations agricoles hors agglomération

Il convient de se prononcer sur les propositions présentées en annexe 2, étant précisé qu'elles portent sur l'attribution de subventions pour l'alimentation en électricité et ou en eau potable d'une étable, d'un poulailler et de deux ateliers de séchage et de stockage de tabac ainsi que pour la création de réserves à incendie, représentant une dépense globale de **83 119 €**.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15099	204-2042-928	397 904,92 €	169 388,64 €	10 700,00 €
15096	204-2042-928	667 682,65 €	222 585,65 €	83 119,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 93 819 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

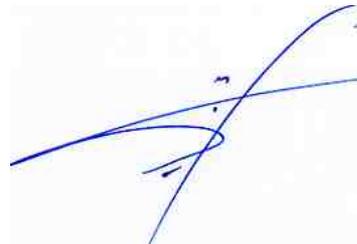
- 10 700 € au titre de l'aide départementale à l'installation de bâtiments d'élevage

- 83 119 € au titre de l'aide départementale à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération.

Le versement des subventions interviendra sur présentation de factures justificatives certifiées acquittées.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL